

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7163 SÉANCE DU 29 mars 2021

**Sont présents :**

**Rémy Vincent**  
Denis «Kalo» Bastien  
Carlos Gros-Louis  
Dave Laveau  
René «Wellie» Picard  
Stéphane B. Picard  
Daniel Sioui  
Jean-Mathieu Sioui

**Grand Chef**  
Chef familial  
Chef familial  
Chef familial  
Chef familial  
Chef familial  
Chef familial  
Chef familial

Tina Durand

Secrétaire

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONCEPTION DES PLANS ET  
DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES ET L'AGRANDISSEMENT DE  
L'ÉCOLE WAHTA'**

**Attendu que** la direction de la Gestion des Immeubles, Infrastructures et Projets majeurs a mandaté la firme *RD technologies* pour réaliser l'audit technique de l'école Wahta', afin d'obtenir des recommandations sur les mesures à entreprendre pour mettre aux normes les installations désuètes;

**Attendu que** suite aux recommandations des professionnels, l'estimation préliminaire des coûts des travaux de mise aux normes de l'école Wahta' se chiffre à 1 216 814 \$;

**Attendu qu'**un agrandissement du secteur du service de garde pour l'ajout d'un bloc sanitaire est un besoin important pour le bon fonctionnement des activités de l'établissement;

**Attendu qu'**un mandat de conception préliminaire (esquisse et estimation) pour cet agrandissement a été produit par *BGLA Architecture* sous la supervision de la direction de l'école Wahta';

Page 1 de 4

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7163 SÉANCE DU 29 mars 2021

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONCEPTION DES PLANS ET  
DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES ET L'AGRANDISSEMENT DE  
L'ÉCOLE WAHTA'**

**Attendu que** l'estimation préliminaire des coûts des travaux d'agrandissement et de réaménagement se chiffre à 558 794,60 \$;

**Attendu que** Services aux autochtones Canada a confirmé sa participation financière au projet de mise aux normes de l'école au montant maximal de 1 376 710 \$;

**Attendu que** le budget de réalisation des travaux d'agrandissement et de réaménagement se trouve à même l'enveloppe budgétaire globale des opérations annuelles de l'école Wahta';

**Attendu qu'en** vertu de la politique d'approvisionnement en biens et services (la « Politique ») adoptée par la résolution #6436, tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du Conseil de la Nation huronne-wendat;

**Attendu que** la direction de la Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs a procédé, en date du 22 janvier 2021, à la publication d'un appel d'offres public sur le site du système électronique d'appel d'offres (seao.ca), dont la date de fermeture était le 17 février 2021, à 14 h;

**Attendu qu'aucune** soumission n'a été reçue lors de ce processus d'appel d'offres public;

**Attendu que** la direction de la Gestion des Immeubles, Infrastructures et Projets majeurs a procédé, en date du 17 février 2021, à la publication d'un appel d'offres sur invitation dont la date de fermeture était le 26 février 2021, à 14 h;

Page 2 de 4

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à l'unanimité

  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7163 SÉANCE DU 29 mars 2021

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR  
LA MISE AUX NORMES ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE WAHTA'**

**Attendu que** les résultats de l'appel d'offres sur invitation sont les suivants :

| Soumissionnaires              | Montant du contrat | Pointage<br>final |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|
| 1. DG3A Architectes           | 169 801 \$         | 7,54              |
| 2. BGLA Architectes           | Pas de soumission  |                   |
| 3. BFN Architectes            | Pas de soumission  |                   |
| 4. Gilles Laflamme Architecte | Pas de soumission  |                   |
| 5. Sublime Architecture       | Pas de soumission  |                   |
| 6. Régis Côté et associés     | Pas de soumission  |                   |
| 7. BDCO                       | Pas de soumission  |                   |
| 8. RD Technologies            | Pas de soumission  |                   |

**Attendu qu'un** comité a procédé à l'évaluation de la soumission reçue selon les critères de sélection décrits dans l'appel d'offres;

**Attendu que** le comité recommande de retenir la soumission de DG3A, puisque l'entreprise a obtenu le pointage final le plus élevé, lequel tient compte à la fois du pointage intérimaire et du prix soumis;

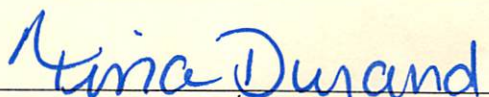
**Attendu que** l'exécution des travaux sera confiée à un gérant de construction reconnu et compétent, lequel sera identifié à la suite d'un processus d'appel d'offres formel.

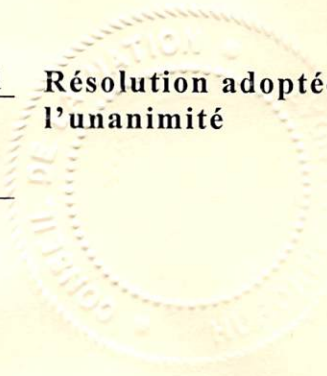
Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

Page 3 de 4

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à l'unanimité

  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7163 SÉANCE DU 29 mars 2021

**ADJUDICATION DE CONTRAT – CONCEPTION DES PLANS ET  
DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES ET L'AGRANDISSEMENT DE  
L'ÉCOLE WAHTA'**

- D'octroyer le mandat à la compagnie DG3A Architectes, afin d'agir à titre de consultant en architecture et ingénierie pour la conception et la préparation des plans et devis de la mise aux normes et de l'agrandissement de l'école Wahta';
- De mandater la direction à la Gestion des Immeubles, Infrastructures et Projets majeurs à signer les contrats pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
- D'autoriser le lancement immédiat de l'appel d'offres pour l'identification du gérant de construction;
- De confirmer que toutes les décisions relatives à la réalisation du projet sur le plan opérationnel seront prises par la direction à la Gestion des Immeubles, Infrastructures et Projets Majeurs, notamment en ce qui a trait à l'approbation des demandes de paiements progressifs.

Page 4 de 4

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à l'unanimité

  
SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

